

5.2 Salaires dans la Fonction publique

En France, en 2010, un agent de la **fonction publique** de l'État perçoit un **salaire brut** en équivalent-temps plein de 2 934 euros par mois en moyenne. Déduction faite des prélèvements sociaux, le **salaire net** moyen s'établit à 2 459 euros par mois : il augmente de 0,8 % en **euros constants** en 2010 (après + 2,0 % l'année précédente), compte tenu d'une hausse des prix de 1,5 % en moyenne annuelle en 2010. Dans un contexte d'évolution modérée de la valeur du point d'indice de la fonction publique, cette hausse repose sur une croissance encore soutenue des primes et indemnités (+ 6,4 % après + 7,5 % en 2009). Le salaire net moyen des personnes présentes en 2009 et 2010 progresse de 1,7 % en euros constants. Le dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) versé en 2010 au titre de la période 2005-2009 bénéficie à environ 55 000 agents dans les ministères.

En 2010, le salaire mensuel net en équivalent-temps plein d'un agent travaillant dans la fonction publique territoriale est en moyenne de 1 800 euros, soit une baisse de 0,2 % en euros constants par rapport à 2009. Le salaire net moyen des titulaires atteint 1 964 euros par mois contre 1 537 euros pour les non titulaires. Pour les premiers, le salaire net est en hausse de 0,4 % en euros constants par rapport à 2009, alors que pour les seconds il baisse de 1,9 % en euros constants. Le salaire net moyen varie de 1 599 euros pour les agents des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des caisses des écoles, dont un tiers des agents sont non titulaires, à 2 471 euros pour les salariés des services départementaux incendie,

très majoritairement composés d'agents titulaires (98 %). Le salaire net moyen des personnes présentes en 2009 et 2010 chez le même employeur territorial progresse de 1 % en euros constants.

Dans les établissements publics de santé, en 2010, un agent perçoit en moyenne un salaire net en équivalent-temps plein de 2 205 euros par mois (- 0,6 % en euros constants par rapport à 2009). La baisse du salaire net moyen en euros constants concerne toutes les catégories socioprofessionnelles, mais elle est plus marquée chez les cadres de direction et chez les agents de service. La rémunération moyenne nette des personnes en place chez le même employeur public hospitalier entre 2009 et 2010 progresse de 0,8 % en euros constants.

Aux facteurs collectifs d'évolution des traitements bruts dans les trois fonctions publiques s'ajoutent les effets des mesures en faveur du pouvoir d'achat (indemnisation d'heures supplémentaires et rachat de jours épargnés dans le cadre du compte épargne temps). Enfin, les facteurs individuels d'évolution des salaires liés à la promotion interne, aux changements de **catégorie** hiérarchique et aux changements de quotités de travail ont un impact très sensible sur les salaires.

En 2010, les écarts salariaux entre hommes et femmes subsistent dans les trois fonctions publiques. Ainsi, un homme gagne 16 % de plus qu'une femme dans la fonction publique de l'État, 12 % de plus dans la fonction publique territoriale et 27 % de plus dans le secteur public hospitalier. ■

Définitions

Catégories d'emploi de la fonction publique : catégories statutaires qui recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles. La catégorie A – fonctions d'études générales, de conception et de direction – est comparable aux cadres. La catégorie B – fonctions d'application – est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C – fonctions d'exécution – est comparable aux ouvriers et employés.

Décomposition de l'évolution du salaire moyen, fonction publique, prix courants et prix constants, salaire brut ou net, traitement indiciaire brut : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Fonction publique territoriale – En 2010, les salaires baissent de 0,2 % en euros constants », *Insee Première* n° 1427, décembre 2012.
- « La parité dans la fonction publique territoriale en 2009 », *Synthèse* n° 49, décembre 2012.
- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique : faits et chiffres 2011-2012 », *La documentation française*, octobre 2012.
- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Salaires dans la Fonction publique 5.2

Éléments du salaire mensuel moyen net dans la fonction publique de l'État

	Niveau moyen en euros		2010/09 en euros constants en %
	2009 (r)	2010	
Salaire brut	2 869	2 934	0,8
– Cotisations sociales, CSG et CRDS	465	475	0,7
= Salaire net de prélèvements	2 404	2 459	0,8

Champ : agents civils des ministères de l'État en équivalent-temps plein (EQTP) (hors militaires et établissements nationaux ; y compris emplois aidés).

Source : Insee, SIASP.

Décomposition de l'évolution du salaire moyen dans la fonction publique de l'État en 2010

	Évolution 2010/09 en %	
	en euros courants	en euros constants
Salaire moyen		
Salaire brut	2,3	0,8
Salaire net de prélèvements	2,3	0,8
dont effet de structure	0,2	///
Salaire à structure constante		
Salaire brut	2,1	0,6
Salaire net de prélèvements	2,1	0,6
Salaire des personnes en place		
Salaire brut	3,2	1,7
Salaire net de prélèvements	3,2	1,7
Indice des prix à la consom.	1,5	///

Champ : agents civils des ministères de l'État en équivalent-temps plein (EQTP) (hors militaires et établissements nationaux ; y compris emplois aidés).

Source : Insee, SIASP.

Salaires nets mensuels moyens dans la fonction publique territoriale

	2010		10/09 en % en euros constants
	Effectifs en %	Salaires en euros	
Ensemble	100,0	1 800	- 0,2
Catégorie d'emploi			
Cadres	7,8	3 174	- 0,3
Professions intermédiaires	15,3	2 181	- 0,3
Employés et ouvriers	76,9	1 588	- 0,3
Type de collectivité			
Communes	56,5	1 713	- 0,5
EPCI ¹ à fiscalité propre	9,6	1 880	- 0,9
CCAS ² et caisses des écoles	6,7	1 599	- 0,5
Autres structures intercommunales	3,5	1 753	- 0,6
Départements	15,0	2 017	0,4
Incendie - Secours	3,1	2 471	1,6
Régions	4,6	1 828	1,8
Autres collectivités locales	1,1	1 975	2,5

1. Établissements publics de coopération intercommunale.

2. Caisse communales d'action sociale.

Note : du fait du changement de la nomenclature, la répartition par CSP change alors que les intitulés restent les mêmes.

Champ : salariés en équivalent-temps plein (EQTP) des collectivités territoriales (y compris emplois aidés, hors assistantes maternelles).

Source : Insee, SIASP.

Distribution des salaires mensuels nets dans la fonction publique de l'État en 2010

	Salaire médian	D9/D1	Salaire moyen en euros
Hommes	2 431	2,3	2 680
Cadres	2 921	2,4	3 252
Professions intermédiaires	2 360	1,9	2 446
Employés ou ouvriers	2 116	1,8	2 184
Femmes	2 153	2,0	2 307
Cadres	2 541	2,1	2 759
Professions intermédiaires	2 117	1,7	2 174
Employées ou ouvrières	1 798	1,7	1 845
Ensemble	2 254	2,1	2 459
Cadres	2 683	2,2	2 977
Professions intermédiaires	2 179	1,8	2 257
Employés ou ouvriers	1 942	1,9	2 021

Note : du fait du changement de la nomenclature, la répartition par CSP change alors que les intitulés restent les mêmes.

Champ : agents civils des ministères de l'État en équivalent-temps plein (EQTP) (hors militaires et établissements nationaux ; y compris emplois aidés).

Source : Insee, SIASP.

Salaires mensuels moyens nets dans la fonction publique de l'État selon la CSP et le statut

	Effectifs en %		Salaires nets de prélèvements en euros courants		Évolution 2010/2009 en % en euros constants		
	2010	2010/09	2009 (r)	2010	Salaires moyens	À structure constante	Personnes en place ¹
Ensemble	100,0	- 5,5	2 404	2 459	0,8	0,6	1,7
dont total enseignants	53,3	- 4,5	2 426	2 440	- 0,9	- 0,1	1,4
Cadres	36,2	- 7,5	2 924	2 977	0,3	0,4	1,6
Professions intermédiaires	39,9	- 2,9	2 206	2 257	0,8	0,3	1,6
Employés et ouvriers	24,0	- 6,7	1 940	2 021	2,7	1,4	1,9
Titulaires	83,8	- 5,2	2 475	2 526	0,5	0,2	1,6
Catégorie A	53,5	- 4,8	2 722	2 758	- 0,2	- 0,1	1,6
Catégorie B	16,5	- 3,3	2 262	2 334	1,7	0,5	2,2
Catégorie C	13,8	- 8,2	1 800	1 869	2,3	0,8	1,3
Non-titulaires	16,2	- 7,0	2 048	2 113	1,6	3,0	1,8

1. Salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années.

Note : du fait du changement de la nomenclature, la répartition par CSP change alors que les intitulés restent les mêmes.

Champ : agents civils des ministères de l'État en équivalent-temps plein (EQTP) (hors militaires et établissements nationaux ; y compris emplois aidés).

Source : Insee, SIASP.